Accord CE/Afrique du Sud: commerce, développement et coopération

1999/0112(AVC) - 10/04/1995

Le Conseil a entendu une présentation par le Commissaire Pinheiro de la communication de son institution concernant des directives de négociation en vue de l'établissement d'un cadre global, cohérent et stable pour les relations entre l'Union européenne et la République d'Afrique du Sud. Ce cadre comporterait, d'une part, un accord de commerce et de coopération et, d'autre part, un Protocole à la Convention de Lomé couvrant les termes et conditions de l'adhésion sud-africaine à cette Convention. L'accord de commerce et de coopération devrait permettre la réalisation graduelle du libre échange avec ce pays, le Protocole à la Convention de Lomé aurait pour objectif son adhésion en qualité de membre restreint à celle-ci. Le Conseil s'est félicité de la transmission de cette communication et a chargé le Comité des Représentants permanents de procéder à son examen et de lui faire rapport lors de sa prochaine session.